

Pluralisme dans les médias audiovisuels : Un peu plus de volontarisme s'il vous plaît!

"La faiblesse éditoriale en termes de respect de la diversité et du pluralisme est criante".

- **Mohamed Douyeb** : Expert en médias, fondateur de Le Media



MANUEL BREVA COLMEIRO VIA GETTY IMAGES

AUDIOVISUEL - Une nouvelle équipe est aux commandes de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA). La nomination par le roi Mohammed VI de Latifa Akharbach à la tête de la HACA est un message fort! La nouvelle présidente est une professionnelle des médias. Cette ancienne journaliste a dirigé l'Institut supérieur de l'information et de la communication (ISIC), dont elle est lauréate, et la Radio nationale. On retient son parcours de diplomate: ex ambassadeur et ancienne secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de la coopération. La patronne de la HACA est réputée pour sa fine connaissance des arcanes du secteur de l'audiovisuel et son leadership. Dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, Latifa Akharbach est épaulée par un jeune directeur général en la personne de Benaissa Asouloun (ancien directeur de l'Institut supérieur des métiers de l'audiovisuel et du cinéma) et de nouveaux membres du Conseil supérieur de la communication audiovisuelle (CSCA). Quatre membres ont été nommés par le roi, deux par le chef du gouvernement, un par le président de la Chambre des représentants et un par le président de la Chambre des conseillers.

Des challenges de taille attendent la nouvelle team de la HACA. Il faut bien lire le communiqué du Cabinet royal, diffusé à l'issue des nouvelles nominations, pour s'en rendre compte: "Le renouvellement de la composition de cette Instance traduit le souci du souverain de voir cette Institution accomplir ses missions en particulier celles concernant la garantie de la liberté de la communication audiovisuelle, de la liberté d'expression et de sa protection, du droit des citoyennes et des citoyens à l'information et aux médias pour disposer d'un champ audiovisuel diversifié, pluriel et équilibré, dans le cadre du respect du pluralisme politique, culturel et linguistique, des courants d'opinion et de pensée dans notre pays, ainsi que du respect de la loi, du professionnalisme et de l'éthique de la profession".

Le nouveau cap tracé

Les termes sont clairs et le nouveau cap est tracé ! Veiller au respect du pluralisme et de la diversité n'est-il pas la raison d'être d'un régulateur de l'audiovisuel? Il faut dire qu'aujourd'hui, la HACA a atteint un certain de niveau de maturité pour faire vivre davantage le pluralisme sur nos radios et chaînes de télévision. Dans ce domaine, force est de constater que les efforts menés jusque-là n'arrivent toujours pas à convaincre et se matérialiser de manière optimale dans notre paysage audiovisuel. Combien de fois vous avez entendu que nos médias audiovisuels ne nous ressemblent pas, n'incarnent pas l'ensemble des opinions et ne sont pas à la hauteur des attentes? Il est vrai que dans le domaine de l'audiovisuel, on ne peut pas satisfaire tout le monde. Toujours est-il que les chiffres d'audience de la télévision (Marocmétrie) sont parlants: plus de la moitié des Marocains s'informent et se divertissent sur des chaînes étrangères. Seule 2M sauve la face! A peine la moitié des Marocains sont branchés sur les radios nationales (Radiométrie).

Dans le domaine du respect de la diversité et du pluralisme, il faut avouer que l'ancienne équipe de la HACA n'a pas fait preuve de grandes ambitions et de volontarisme. L'ancienne présidente de l'organe de régulation, Amina Lemrini El Ouahabi, une militante respectée des droits humains et des droits la femme, était beaucoup plus sensible à la question du genre, confie-t-on dans l'entourage de la HACA, sans pour autant développer une vision globale de l'encadrement du pluralisme et de la diversité. Quand à l'ex DG, Jamal Eddine Naji, il s'est beaucoup investi sur le front international en renforçant la représentation du Maroc dans les principaux événements traitant de la régulation audiovisuelle. Bref, il était beaucoup plus actif dans la diplomatie audiovisuelle, un secret de polichinelle pour reprendre les propos de sources proches de la HACA.

Résultat: Il fallait attendre début juin 2018 pour que le Conseil supérieur de la communication audiovisuelle adopte une nouvelle décision relative à la garantie de l'expression pluraliste des courants d'opinion et de pensée dans les services de communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales générales et référendaires. Une décision inscrite dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles exigences constitutionnelles et légales. En termes plus concrets, il fallait s'adapter au texte modifiant

et complétant la loi n°77-03 relative à la communication audiovisuelle datant de 2016! Dans un communiqué, la HACA a souligné que “cette nouvelle décision vise à accompagner les évolutions sociales que connaît notre pays, ainsi que les changements rapides du paysage audiovisuel national; de même qu’elle ambitionne de valoriser la pratique médiatique dans le domaine de la gestion du pluralisme des courants de pensée et d’opinion”. Et de préciser que “le principal apport de la présente décision, qui remplace la décision n° 46-06 de 2006, réside dans le passage du pluralisme politique stricto sensu, au pluralisme des courants de pensée et d’opinion, lequel se fonde sur la pluralité des acteurs et sur leur droit de s’exprimer sur l’ensemble des pensées et opinions portant sur les questions d’actualité et d’intérêt général, de manière à garantir le droit à l’information du citoyen et à développer son sens critique et ce, dans le respect de la liberté éditoriale et de l’indépendance des opérateurs de la communication audiovisuelle”.

Tout un chantier!

C’est dire tout le chemin qui reste à parcourir ! D’autant que les indicateurs sont au rouge. Si on prend, à titre exemple, le relevé couvrant la période du premier trimestre 2018 (dernier relevé disponible), on se rend compte que le gouvernement et les partis de la majorité continuent de monopoliser les ondes et les écrans. Le temps de parole représente entre 81% et 97% dans les journaux d’information.

Maintenant que la nouvelle décision relative à la garantie de l’expression pluraliste des courants d’opinion et de pensée dans les services de communication audiovisuelle en dehors des périodes électorales est entrée en vigueur, quelle sera la première initiative de la nouvelle équipe de la HACA dans ce domaine? Une initiative qui, espérons-le, fera date. Il y a lieu de sensibiliser et bousculer les médias audiovisuels publics et privés. Les mauvais élèves et les mauvaises pratiques sont légion. Programmes d’information ou de divertissement, la faiblesse éditoriale en termes de respect de la diversité et du pluralisme est criante. La HACA devrait pleinement jouer son rôle et faire preuve de volontarisme. La balle est également dans le camp des opérateurs audiovisuels pour faire valoir leur légitimité et crédibilité.